



Synthèse régionale des résultats

Laurentides

Les possibilités forestières des trois unités d'aménagement sont mises à jour.

Faits saillants

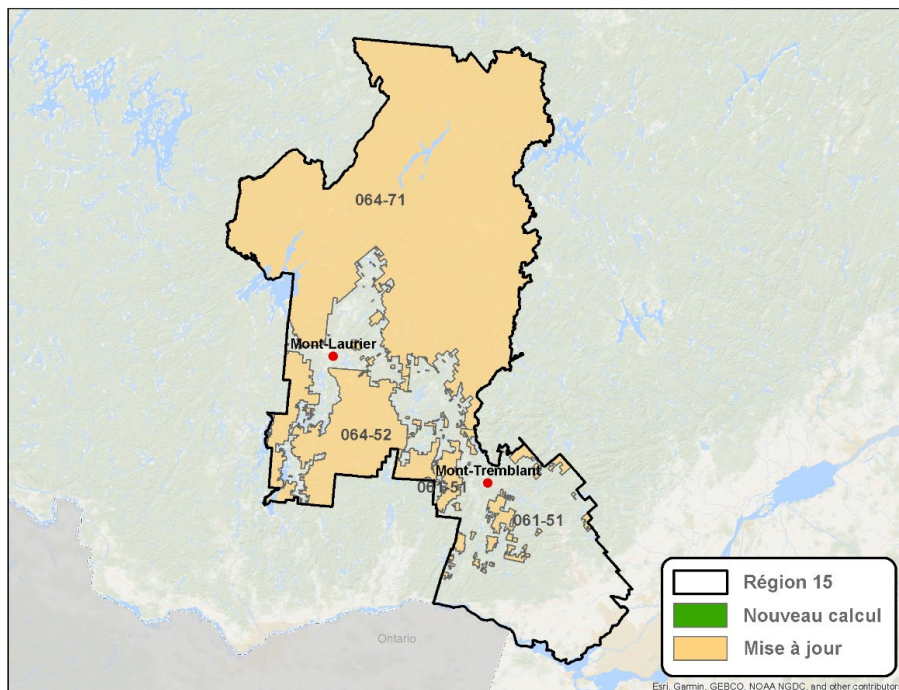
Une baisse de 64 100 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023. Cette baisse s'explique principalement par :

- ▶ le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines
- ▶ l'ajustement aux pentes abruptes à l'aide de la cartographie LiDAR
- ▶ la mortalité associée à la maladie corticale du hêtre
- ▶ le retrait des érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles.

En contrepartie, l'ajustement à la durée des mesures de protection des territoires d'intérêt a permis d'atténuer les baisses des possibilités forestières des éléments identifiés précédemment.

La protection de 7 000 hectares pour les aires protégées du Lac Monjoie et du Mont-Ste-Marie annoncées dans l'unité d'aménagement 064-52 en juin 2022 (- 6 200 m³/an) a été intégrée dans la mise à jour de mars 2023.

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 6 % depuis la période 2018-2023 principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines, de l'ajustement aux pentes abruptes, du retrait des érablières faisant l'objet d'un permis pour la culture et l'exploitation à des fins acéricoles et de l'annonce de juin 2022 pour les aires protégées.



Description du territoire		
Superficie totale des unités d'aménagement	1 489 840 hectares	
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 034 340 hectares	69 %

Le territoire s'étend du sud au nord sur les domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à bouleau jaune, de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Cette répartition détermine un gradient de composition, de structure forestière et de stratégie d'aménagement qui diffère selon la latitude.

Possibilités forestières pour la période 2023-2028

Périodes	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023 - 2028	695 400	44 200	18 000	19 500	117 600	357 800	213 200	279 100	75 100	1 819 900
2018 - 2023	713 700	45 700	19 500	20 200	121 700	366 400	220 100	294 400	82 300	1 884 000
Écart	-3%	-3%	-8%	-3%	-3%	-2%	-3%	-5%	-9%	-3%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Travaux sylvicoles commerciaux (ha/an)		
	Coupes totales	Éclaircie commerciale SEPM	Coupes partielles
2023 - 2028	8 410	490	9 710
2018 - 2023	8 320	490	9 750
Écart	1%	0%	0%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Travaux sylvicoles non-commerciaux (ha/an)		
	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 - 2028	1 820	450	4 010
2018 - 2023	1 820	450	4 010
Écart	0%	0%	0%

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **15 356 000 \$**. Le budget est identique à celui de la période 2018-2023.

Au niveau des travaux commerciaux, une augmentation des superficies à réaliser au niveau des coupes totales est constatée.

Au niveau des travaux non commerciaux, la stratégie d'aménagement demeure la même qu'en 2018-2023.

Recommandation du Forestier en chef

Recommandation	Volume
Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités reliées à la certification forestière sont en vigueur	- 6 700 m ³ /an

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités reliées à l'aménagement forestier durable
Une unité d'aménagement est en partie certifiée selon la norme <i>Forest Stewardship Council</i>
Prise en compte des aires protégées décrétées et des territoires d'intérêt
Intégration de cibles reliées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération
Maintien des composantes de l'habitat hivernal du cerf de Virginie
Maintien de legs biologiques au sein des coupes totales

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Mise à jour le 24 mars 2023